

L'Université du troisième âge

Une programmation stimulante

Marie-Andrée Clermont - **L'Université du troisième âge (UTA) permet aux gens du troisième âge de vivre à fond leurs années de retraite en nourrissant leur soif d'apprendre. Partie intégrante de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, l'UTA est constamment à la recherche d'activités qui élargissent les horizons - cours, causeries, ateliers, conférence. Accrédités par l'Université de Sherbrooke, les professeurs ont en commun d'être des passionnés de leur matière, ainsi que d'excellents pédagogues.**

Ici, chez nous, l'Antenne de l'UTA des Laurentides travaille très fort pour proposer, lors de ses deux sessions annuelles, des activités enrichissantes qui tiennent compte des intérêts de sa population étudiante.

Au fil des semaines, les cours donnent lieu à de belles rencontres, des amitiés se tissent, des projets voient le jour... car l'UTA a aussi pour mission de permettre aux gens de socialiser. Il est aussi arrivé que des couples se forment.

L'UTA des Laurentides présente une programmation stimulante pour l'automne 2023.

Survivance de la musique de film

Les lundis, du 25 septembre au 23 octobre (relâche le 9 octobre) de 13h30 à 16h, à la Caserne municipale de Sainte-Anne-des-Lacs.

Richard Turp expliquera le rôle déterminant qu'a joué la musique dans l'histoire du cinquième art, de l'époque du cinéma muet jusqu'à la musique hautement technologique du XXI^e siècle. D'ailleurs, que serait le cinéma sans la musique?

Géographie et histoire

Les mercredis, du 4 octobre au 1^{er} novembre (relâche le 11 octobre) de 13h30 à 16h, à la bibliothèque

Jean-Marc-Belzile de Lachute. **Lorraine Pagé** abordera des sujets qui nous touchent de près: l'héritage de la Révolution tranquille, la laïcité et la société québécoise, le français au Québec, et la cuisine québécoise, d'hier à aujourd'hui.

Sciences sociales, géographie et histoire

Les mercredis, du 18 octobre au 8 novembre de 13h30 à 16h, au Centre récréatif de Saint-Colomban. Le prof **Richard Nadeau** décortiquera pour nous deux sujets importants de l'Histoire. Les 18 et 25 octobre, il nous parlera

de la Guerre froide, de ses origines jusqu'à l'éclatement de l'URSS. Les 1^{er} et 8 novembre, il focalisera sur le conflit israélo-palestinien.

Le monde de la communication authentique

Les mercredis, du 18 octobre au 15 novembre de 13h30 à 16h, à la gare de Piedmont. Un peu de théorie, beaucoup de pratique dans ce cours-atelier animé par **Réjean Parent**, qui permettra de découvrir les secrets d'une communication véritable, essentielle pour tisser des relations harmonieuses.

Le jazz dans tous ses états

Les jeudis, du 5 au 26 octobre de 13h30 à 16h, à la Caserne municipale de Sainte-Anne-des-Lacs. À l'aide de nombreux extraits musicaux, **Johanne Hébert** racontera les origines, l'histoire et l'évolution des différents styles de jazz à travers les grands noms qui s'y sont illustrés, de

Jelly Roll Norton à Lorraine Desmarais.

Horizons: une série de conférences scientifiques

Les jeudis du 2 au 23 novembre de 13h30 à 16h, au Manoir Philippe-Alexandre, à Saint-Jérôme. *Le cerveau, une galaxie dans notre tête*, par le **D^r David Fortin** (2 novembre).

L'Arctique canadien, l'effet des changements climatiques sur cette région fragile, par **Lorraine Banville** (9 novembre).

À la découverte du majestueux fleuve Saint-Laurent, par **Serge Lepage** (16 novembre).

La mer de Champlain, par **Michel di Vergilio** (23 novembre).

L'inscription pour tous ces cours se fera en ligne le 7 septembre à compter de 9 heures usherbrooke.ca/uta/prog/laurentides/ldl

Au plaisir de vous retrouver lors de ces activités!

•••• SAINTE-ANNE-DES-LACS ••••

Des études de sécurité des barrages

Une exigence gouvernementale pour les Municipalités

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

Les barrages, un sujet très chaud pour un été chaud. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, avec ses nombreux lacs, n'y échappe pas. Elle doit se conformer, comme bien d'autres Municipalités, aux exigences gouvernementales, pour quatre de ses lacs.

Depuis 2018, les Municipalités ont reçu, à maintes reprises, des demandes de vérification de sécurité pour certains de leurs barrages. Peu d'entre elles s'y arrêtaient. En 2022, le gouvernement a durci le ton en apportant des modifications législatives à sa Loi sur la sécurité des barrages (projet de loi n°102). Étaient principalement concernés les barrages à forte contenance.

Par ces modifications, le ministère de l'Environnement oblige l'évaluation de la sécurité et également la transmission des documents relatifs aux études de sécurité des barrages. La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, n'étant pas exemptée de ces obligations, doit se conformer avant le 31 décembre 2023.

Pour tout manquement aux exigences gouvernementales, des sanctions administratives pécuniaires sévères seront imposées (Info-Barrages, gouvernement du Québec).

Des barrages municipaux

Les barrages des lacs Johanne, Loïse, Colette et Suzanne ont été désignés, selon des critères établis par le ministère de l'Environnement, comme étant des ouvrages hydrauliques de forte contenance.

Actuellement, ces barrages font partie des infrastructures de la Municipalité. Étant situés près d'un chemin municipalisé, ces barrages sont donc de juridiction municipale. Tel est le cas du lac Johanne qui est ceinturé de trois chemins et dont

l'exutoire (dispositif de déversement et d'évacuation d'eau) est situé sous le chemin des Pinsons.

Pour le lac Loïse, les raisons sont toutes autres. Comme le barrage de ce plan d'eau se déverse vers le cœur du village, s'il cède, il pourrait fragiliser voire détruire les infrastructures situées sur son parcours comme les installations du parc Henri-Piette et la bibliothèque. De ce fait, la Municipalité a une responsabilité civile d'autant plus importante pour ce barrage. De plus, il est à noter que la Municipalité possède un terrain aux abords de ce lac.

Le référendum, la voix de la collectivité

L'estimation des coûts de ces études fut présentée aux citoyens par le biais du tableau «Estimé des coûts-études de sécurité». Les coûts attribués pour chacune des études sont notables, ce qui oblige la Municipalité à procéder à des emprunts.

Pour ce type d'emprunts, une procédure s'impose: la signature d'un registre, processus légal pour tout règlement d'emprunt, qui peut se finaliser par la tenue d'un référendum selon le nombre de signatures amassées.

Selon le conseiller Jean-Sébastien Vaillancourt, le 30% qui réfère à la part payée par la Municipalité (voir tableau) n'est pas le fruit du hasard. Concrètement, selon une procédure légale, si moins de 25% de la facture est attribuée à l'ensemble de la Municipalité, il est, d'ores et déjà,

Estimé des coûts-études de sécurité				
Lacs	Participation	Emprunté sur 10 ans	Hypothèque-taxation min-max / année	Taxation avec PAFMAN subvention maximum (66%) min-max/année
Lac Johanne	30% MUN / 70% Riverain	72 000 \$	278\$ - 556\$	95\$ - 189 \$
Lac Colette	30% MUN / 70% Riverain	57 000 \$	334 \$	115 \$
Lac Suzanne	30% MUN / 70% Riverain	67 000 \$	373 \$	128 \$
Lac Loïse	50% MUN / 50% Riverain	68 000 \$	195\$ - 389\$	67\$ - 134\$

1- PAFMAN: Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux.

impossible de permettre à l'ensemble des citoyens de venir signer le registre et donc d'obtenir un référendum.

«Il n'y a pas de consensus au niveau de la population. Les citoyens riverains ne veulent pas payer l'entièreté de la facture et les citoyens non riverains ne veulent pas payer pour les barrages. Donc, la signature d'un registre était souhaitable,» d'expliquer la directrice générale Anne-Claire Robert.

Or, le 4 août, seulement quatre signatures ont été recueillies pour chacun des lacs selon la directrice générale quand le seuil fixé, par une mesure administrative, était de 228 pour permettre le référendum.

Les arguments des riverains

Le CRE Laurentides a répertorié, en 2019, 387 milieux humides qui alimentent les 96 plans d'eau naturels ou artificiels sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs. Trente-sept lacs s'étendent sur plus d'un hectare dont vingt-huit possèdent un toponyme officiel.

Selon les riverains, considérant la topographie de la municipalité, la répartition du réseau hydrographique en cinq bassins versants démontre que l'eau n'est pas, exclusivement, concentrée dans un lac.

Partant d'un lac de tête, l'eau se déverse d'un lac à un autre en passant soit par un milieu humide soit par un ruisseau ou par un étang. Pratiquement, elle se verse partout où va son chemin.

«Il est impossible de scinder l'appartenance de l'eau. De par l'existence de ses bassins versants et l'interdépendance entre ceux-ci, la protection de l'eau est un enjeu concernant l'ensemble de la population,» d'expliquer John Dalzell, président de l'Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs.

D'autre part, la destruction des barrages qui mènerait à l'assèchement de ces lacs a été évoquée par la mairesse et le conseiller Vaillancourt en ces termes: «Sainte-Anne-des-Lacs sans ses lacs n'est plus Sainte-Anne-des-Lacs. Devrons-nous prendre la décision d'assécher ces lacs?» ne semble pas une alternative envisageable pour les riverains et les bénévoles impliqués dans la protection de l'eau des lacs.

«Le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs est un immense écosystème. La destruction ne serait-ce que d'un lac provoquerait la mort d'une partie de cet écosystème. Les bassins versants sont une réalité qui ne peut

être ignorée,» d'expliquer John Dalzell.

Cette déclaration porte à réflexion. La disparition d'un barrage, donc d'un lac, occasionnerait-elle la dépréciation de la valeur des résidences aux abords de ce lac asséché? Or, une perte d'évaluation et de taxes foncières provoquerait, assurément, une perte de revenu qui toucherait, le propriétaire autant que la collectivité.

Une réunification de la population

Selon les maires de différentes municipalités, le coût des rénovations qui s'ensuivront est beaucoup trop important pour que la facture soit payée, en grande partie par les riverains. Les dirigeants doivent se tourner vers le gouvernement pour que celui-ci soutienne financièrement ses demandes. Le PAFMAN (voir le tableau) est une des solutions envisagées par les élus.

Pour obtenir gain de cause, ces dirigeants ont besoin du soutien de la population pour que leurs revendications soient attendues par les instances gouvernementales, d'où la nécessité que sa population s'unisse. L'adage ne dit-il pas: «L'union fait la force.»

